



Association Cantonale des Musiques
Valaisannes - ACMV
Kantonaler Musikverband Wallis - KMVM

Procès-verbal de la 144^{ème} Assemblée générale

Date : Samedi 30 octobre 2021
Présidence : Christian Bohnet
Participants : 134 sociétés, représentées par 223 délégué-e-s
Scrutateurs : Grégoire Barras, Pierre-Eddy Spagnoloy
Horaire : 10h00 – 11h40

1. Bienvenue

Christian Bohnet, Président, ouvre la 144^{ème} Assemblée générale de l'Association Cantonale des Musiques Valaisannes (ACMV) en remerciant les deux fanfares centenaires d'Orsières qui en assument l'organisation, plus particulièrement M. Marcel Vernay, président de l'Echo d'Orny et M. Lionel Vernay, président de l'Edelweiss.

Le Président demande à l'assemblée de se lever, pendant l'interprétation de Marignan, notre hymne valaisan.

Dans son message d'introduction, Christian Bohnet se dit heureux de pouvoir présider à nouveau l'Assemblée générale de notre association en présentiel, après l'assemblée générale 2020, qui avait été tenue par correspondance.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée, conformément à l'article 13.1. des statuts. Il propose un changement à l'ordre du jour visant à permettre le passage à une année comptable correspondant à l'année civile.

➡ **Soumise au vote, la proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité des délégués présents.**

Au terme de son message d'introduction, Christian Bohnet salue les invités et personnalités qui honorent notre association en assistant à son assemblée annuelle, notamment :

- Mme Luana Menoud-Baldi, présidente de la Direction de l'Association Suisse des Musiques (ASM)

- M. Hans Seeberger, Membre de la Direction de l'Association Suisse des Musiques (ASM)
- M. Thomas Bieri, Président de l'Association Cantonale des Musiques Bernoises (BKMV)
- M. Sébastien Chételat, Président de l'Association Cantonale des Musiques Neuchâteloises (ACMN)
- M. Joachim Rausis, Président de la commune d'Orsières
- M. Mathias Delayoe, 2^{ème} Vice-Président du parlement valaisan
- M. Didier Bérard, Représentant de la Société Cantonale des Musiques Vaudoises (SCMV)
- M. Gérard Cattin, Président d'Honneur de la Fédération Jurassienne des Musiques (FJM)
- Mme Laurence Guénat, Présidente de la Société Cantonale des Musiques Fribourgeoises (SCMF)
- M. Raphy Devaux, Membre du comité de la Société Cantonale des Musiques Fribourgeoises (SCMF)

Le Président tient à excuser l'absence de quelques invités et personnalités, notamment :

- M. Jean-Maurice Tornay, Président de la délégation valaisanne à la Loterie romande
- M. Laurent Bovier, président de Conseil de Fondation du Conservatoire et de la Fédération des Sociétés de Chant du Valais
- MM. Claude Roch et Bernard Comby, anciens Conseillers d'Etat et membres d'honneur de notre Association

Au terme de son introduction, le Président Christian Bohnet cède le micro à M. Joachim Rausis, Président de la Commune d'Orsières, pour son message de bienvenue au nom des autorités et de la population d'Orsières. Celui-ci se dit tout d'abord très heureux d'entendre à nouveau de la musique instrumentale en direct, après ces 19 mois de restrictions dues à la pandémie COVID 19. Il présente ensuite la commune d'Orsières, qui compte 3'200 habitants répartis dans vingt-cinq villages et hameaux. Son économie repose sur les forces hydrauliques, l'agriculture, le tourisme et l'artisanat. Il termine son message d'accueil en souhaitant aux délégués et invités une très belle assemblée générale.

2. Hommage aux défunts

Les délégués et invités sont invités à se lever pour l'hommage aux défunts des sociétés de musique de l'ACMV, rendu par Margrit Picon, membre du Comité. L'ensemble musical, constitué par les deux fanfares d'Orsières, interprète une pièce de circonstance.

3. Contrôle des présences

Les contrôles à l'entrée montrent que 134 sociétés représentées par 223 délégués participent à l'Assemblée générale de notre association. La majorité absolue est ainsi établie à 112 suffrages.

Le Président Christian Bohnet rappelle que, selon l'article 16.2. des statuts, le vote à bulletin secret peut être demandé par le comité ou le quart des délégué-es.

➡ **Le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, l'assemblée décide à l'unanimité que les décisions seront prises à main levée.**

4. Domination des scrutateurs

Messieurs Grégoire Barras et Pierre-Eddy Spagnoloy sont nommés comme scrutateurs.

5. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2020 par correspondance

➡ **Le procès-verbal, mis à disposition sur le site de l'ACMV, est accepté tel que rédigé.**

Le Président remercie Hervé Roh, Jean-Claude Savoy, Margrit Picon et Bruno Imseng pour sa rédaction et sa traduction.

6. Rapports

6.1. Rapport du Président

Dans le rapport d'activité de l'ACMV, le Président, **Christian Bohnet**, met en évidence les dossiers qui ont occupé le comité durant l'année administrative 2020/2021, notamment :

- Covid 19 : La courte embellie que laissait entrevoir l'été 2020 a fait place à de nouvelles restrictions dès l'automne, avec des reprises certes autorisées, mais toujours avec des contraintes qui démontrent que nos autorités connaissent mal notre activité et les locaux dans lesquels nous répétons. Aucun festival, aucun concert n'a pu être réalisé. Malgré cela, nos sociétés ont démontré leur pouvoir de résilience avec une activité certes réduite, mais des prestations quand même. Les cours de musique ont pu se dérouler normalement et, à ce que nous avons pu constater, les effectifs ont été maintenus.
- Activité administrative : Elle a été intense, car le comité s'est efforcé de faire le lien entre les autorités politiques et musicales et les sociétés elles-mêmes. Des informations ont été adressées régulièrement aux responsables des fanfares et à l'ensemble du monde amateur de la musique à vent, par le site internet et la page facebook de l'association. Le Président remercie les membres de son comité qui ont assuré le suivi de ce dossier. Il adresse encore des remerciements très sincères aux Conseillers d'Etat Darbellay, Schmid et Reynard pour leur soutien sans faille à la musique amateur. Christian Bohnet relève encore le travail inlassable de l'ASM, qui, par ses contacts avec les autorités fédérales, a permis que des indemnités soient mises à disposition de la musique amateur. Grâce au travail de la Direction de l'ASM, le fossé entre musique professionnelle et musique amateur a été en partie comblé.

Dans sa conclusion, le Président souhaite voir à nouveau son agenda se remplir de dates de concerts et festivals. Il termine son rapport adressant ses meilleurs vœux à toutes les sociétés pour la reprise de leur activité musicale.

6.2. Rapport de la commission musicale

Dans son rapport, Jean-Claude Savoy, revient sur l'activité de la commission musicale durant la période 2020/2021 :

- Composition de la commission musicale : Christophe Jeanbourquin, Joseph Fosserat, David Bonvin, Jonas Frossard, Eric Fournier et Christian Pfammatter en sont les membres. Jean-Claude Savoy assure la relation entre la commission musicale et le comité cantonal. Il est à noter qu'il manque encore un ou deux membres pour représenter les sociétés du Haut-Valais.
- Covid 19 : Malgré une succession ininterrompue de contraintes, les sociétés de musique ont tenté de maintenir une activité musicale adaptée. L'utilisation des réseaux sociaux, des répétitions en petits groupes, des concerts de quartiers, dans les églises ou sur les places ont permis au monde des fanfares de se maintenir visible. Le recrutement des jeunes a cependant été freiné, car les « visites » dans les classes n'ont plus été autorisées.
- Fête Cantonale 2024 : Elle aura lieu sur les communes de Crans-Montana, les 8 et 9 juin 2024. La commission musicale a passé commande des pièces imposées pour les catégories Brass Band Excellence, 1^{ère} catégorie et 2^{ème} catégorie. Pour les brass de 3^{ème} catégorie, un concours de composition a été lancé. Concernant les harmonies, c'est l'Association des Musiques Bernoises qui procède à la commande des diverses pièces. Durant l'année 2022, les compositeurs choisis seront communiqués aux sociétés, afin que celles-ci en tiennent compte lors de leur propre choix de pièce pour la Cantonale.
- Subvention Loterie Romande : Elle est destinée aux élèves déjà membres d'une société de musique et qui suivent des cours réguliers. La limite d'âge est fixée à 18 ans. En principe, elle se monte à CHF 200.00 par élève. Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site de l'ACMV. Pour 2020/2021, 842 élèves ont droit à la subvention LORO. Jean-Claude Savoy insiste pour que les délais d'inscriptions soient respectés, car l'ACMV ne peut faire la demande à la Loterie Romande que lorsque les formulaires de toutes les sociétés lui sont parvenus.
- Examens ASM : Les formulaires d'inscription figurent aussi sur le site de l'ACMV. Le site propose encore l'ensemble des pièces imposées ainsi que des épreuves de solfège à titre d'exemples. L'ASM verse un subside pour la participation des élèves aux examens. Le montant varie suivant les niveaux. Les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur le site de l'ACMV. 354 élèves ont été inscrits aux divers niveaux d'examens.
- Jeunesse et musique : Jean-Claude Savoy rappelle que des fonds importants sont mis à disposition par l'Office fédéral de culture pour contribuer à la formation des jeunes. Pour les obtenir, la demande doit être validée par un moniteur J+M.

Jean-Claude Savoy termine sa présentation en remerciant les directeurs et directrices, responsables de la formation des jeunes, professeurs et professeuses et organisateurs de concours. Il remercie encore la Loterie Romande pour son soutien à la formation des

jeunes musiciens. Il souhaite enfin aux sociétés une belle année musicale 2020/2021, comme « au temps d'avant ».

6.3. Rapport du service de gestion des membres

Christophe Claivaz, responsable de la gestion des membres pour le Valais Romand, se dit tout d'abord heureux de pouvoir à nouveau rencontrer les délégué-e-s des sociétés à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de notre association. Il présente ensuite les dossiers qui ont occupé le service de gestion des membres en 2020/2021.

- La mise en place d'hitobito, logiciel de gestion des membres, s'est poursuivie. Des corrections ont été nécessaires pour que les années de musique comptabilisées soient bien comprises par les responsables des sociétés et les jubilaires dont le décompte pouvait varier en fonction d'éventuelles interruptions momentanées de leur engagement musical.
- Comme les fêtes régionales n'ont pas été organisées durant deux années (2020 /2021), le comité cantonal a décidé de procéder à la remise des distinctions lors de l'Assemblée générale de l'Association. Cela permettra, dès 2022, de reprendre les procédures ordinaires. Les jubilaires 2020 et 2021 seront bien sûr cités et appelés à venir sur scène, comme à l'accoutumée.
- Début novembre, tous les éléments qui permettront l'élaboration du dossier des sociétés seront adressés aux président-e-s. Le délai de retour est fixé au 15 décembre, auprès de Christophe Claivaz pour le Valais Romand, Julien Schumacher pour le Haut-Valais.
- Concernant les annonces pour la Suisa, le délai est fixé au 30 novembre. Christophe Claivaz rappelle l'importance de le remplir intégralement, sans omettre ni les pièces dont les enregistrements ont été proposés sur les réseaux sociaux, ni celles des camps d'été et morceaux d'ensemble. Les responsables sont invités à ne pas oublier dans leur liste les compositeurs valaisans.
- Le formulaire d'annonce pour les cours de jeunes reste inchangé pour 2021/2022. Dans le tableau C ne doivent figurer que les musicien-ne-s candidat-e-s aux examens ASM.

Christophe Claivaz reste disponible pour toute question concernant la gestion des membres et l'attribution des distinctions aux jubilaires. Il termine sa présentation en souhaitant à toutes les sociétés un excellente saison musicale 2021/2022.

6.4. Approbation et décharge

 **Suite à la présentation des rapports d'activité, la parole n'est pas demandée. Les trois rapports sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.**

7. Comptes 2020/2021

7.1. Le caissier de l'Association, Steve Sewer, présente les comptes 2020/2021 :

COMPTE D'EXPLOITATION 20/21 BETRIEBSRECHNUNG 20/21

RECETTES	EINNAHMEN	2021	2020
ADMINISTRATION	VERWALTUNG		
Cotisations ACMV	Beiträge KMWV	23 760,00	23 748,00
Remboursement Cot. ACMV	Rückzahlung Beiträge KMWV	-23 564,00	0,00
Cotisations ASM + SUISA	Beiträge SBV + SUISA	68 514,20	89 358,30
Subside Etat du Valais	Beitrag Staat Wallis	10 000,00	0,00
Contribution Loterie Romande	Beitrag Loterie Romande	208 000,00	0,00
Concert Swiss Army Central Band	Konzert Armeespiel	0,00	0,00
Vente carnets de musiciens	Verkauf Musikerpässe	180,00	1 260,00
Amendes	Bussen	0,00	2 600,00
Intérêts	Zinsen	0,00	0,00
TOTAL ADMINISTRATION	TOTAL VERWALTUNG	286890,20	116966,30
FORMATION	WEITERBILDUNG		
Subventions ASM	Subventionen SBV	28 320,00	20 900,00
Cours direction	Direktorkurse	3 000,00	6 900,00
Cours trompette militaire	Ausbildungskurse Militärmusik	0,00	1 320,00
<u>Nos partenaires :</u>	<u>Unser Partnern :</u>		
Loterie Romande		30 000,00	0,00
Sponsors (4)		6 000,00	9 000,00
Don divers	Diverse	0,00	0,00
TOTAL FORMATION	TOTAL WEITERBILDUNG	67320,00	38120,00
TOTAL RECETTES	TOTAL EINNAHMEN	354210,20	155086,30
DEPENSES	AUSGABEN	2021	2020
ADMINISTRATION	VERWALTUNG		
Médailles et insignes	Auszeichnungen	19 655,00	1 898,80
Cotisations ASM + SUISA	Beitrag SBV + SUISA	68 517,50	87 462,90
Comité et représentations	Versammlungen & Vertretungen	6 283,20	9 480,35
Frais de bureau	Büromaterial	1 038,60	1 437,80
Achat de carnets de musiciens	Kauf Musikerpässe	0,00	1 045,90
Assemblées	Versammlungen	0,00	8 006,79
Frais de banque	Bankspesen	102,00	113,80
Assurances	Sachversicherung	393,00	393,00
Impôts	Steuern	324,60	469,10
Frais divers	Verschiedenes	381,25	381,25
Perte sur débiteurs	Aufwendungen auf Debitoren	7 729,10	1 500,00
TOTAL ADMINISTRATION	TOTAL VERWALTUNG	104424,25	112189,69
FORMATION	WEITERBILDUNG		
Cours ASM	SBV Kurse	28 320,00	20 900,00
Frais d'examens	Examenspesen	9 718,95	0,00
Cours LoRo	LoRo Kurse	197 600,00	2 000,00
Contributions concours et camps	Wettbewerbe und Lager	3 000,00	2 598,00
Contributions cours direction	Dirigentenurse	6 500,00	10 500,00
Cours Tromp.mil.	Ausbildung Militärmusik	0,00	315,00
Contributions divers	Diverse Beiträge	0,00	1 500,00
TOTAL FORMATION	TOTAL WEITERBILDUNG	245138,95	37813,00
TOTAL DEPENSES	TOTAL AUSGABEN	349563,20	150002,69
BENEFICE	GEWINN	4647,00	5083,61
Augmentation réserve	Erhöhung der Reserven	-7000,00	-10000,00
Utilisation réserve	Reservenverwendung	2600,00	5600,00
BENEFICE D'EXPLOITATION	BETRIEBSGEWINN	247,00	683,61

BILAN AU 30.09.2021
BILANZ PER 30.09.2021

ACTIFS	AKTIVEN	2021	2020
ACTIFS CIRCULANTS	UMLAUFSVERMÖGEN		
PostFinance	PostFinance	6 164,54	6 316,89
Banque Raiffeisen	Raiffeisen Bank	52 532,07	18 525,02
Débiteurs	Debitoren	102 882,90	65 674,15
Bons d'achat	Gutschein	350,00	1 500,00
Stock fanions	Lager Wimpel	1,00	1,00
Actifs transitoires	Transitorische Aktiven	46 320,00	46 780,80
ACTIFS IMMOBILISES	LANGFRISTIGE VERMÖGEN		
Matériel informatique	Informatik	1,00	1,00
TOTAL ACTIFS	TOTAL AKTIVEN	208251,51	138798,86

PASSIFS	PASSIVEN	2020	2019
CAPITAUX ETRANGERS	FREMDKAPITAL		
Dettes à court terme	Kurzfristige Kreditoren	32 420,00	32 000,00
Créanciers	Kreditoren	70 373,50	4 987,85
Passifs transitoires	Transitorische Passiven	898,20	1 898,20
		103691,70	38886,05
CAPITAUX PROPRES	EIGENKAPITAL		
Capital au 30.09.	Kapital per 30.09.	42609,81	41926,20
Résultat net	Netto-Abschluss	247,00	683,61
Fonds de réserve	Reservefonds		
* Cours de musique	* Musikkurse	8 138,80	8 238,80
* Cours de direction	* Diregentenkurse	15 500,00	8 500,00
* Fête Cantonale	* Kantonalmusikfest	20 064,20	20 064,20
* Fête Fédérale	* Eidgenössische MF	7 500,00	7 500,00
* Matériel informatique	* Informatik	5 000,00	6 000,00
* Diverse	* Diverse	5 500,00	7 000,00
		61703,00	57303,00
TOTAL PASSIF / PASSIVEN		208251,51	138798,86

Au terme de sa présentation, Steve Sewer apporte encore les commentaires suivants :

- En raison d'une demande tardive de notre part, nous n'avons pas encore reçu la confirmation du montant versé par la Loterie Romande à la date de bouclage (30.09.2020), raison pour laquelle il n'apparaît pas dans la comptabilité qui est présentée. Pour information, le montant attribué pour l'exercice 2019/2020 a été de CHF 238'000.00
- En ce qui concerne le montant attribué par l'Etat du Valais, le processus de demande est en cours, raison pour laquelle il n'est pas non plus inscrit dans nos comptes. Montant demandé : CHF 10'000.00.

- Une fois ces 2 montants reçus (courant novembre en principe), l'ACMV redistribuera les sommes convenues aux sociétés formatrices pour le soutien à la formation des élèves.
- Compte-tenu du résultat bénéficiaire des comptes 2020/2021, le comité a décidé de redistribuer également les montants dévolus habituellement au fonctionnement en remboursant la cotisation ACMV 2020/2021, soit CHF 4.00 par membre.

7.2. Rapport de l'organe de contrôle.

La fiduciaire Fidag SA, à Martigny, confirme par sa prise de position du 26 octobre 2021 ne pas avoir relevé d'éléments qui ne seraient pas conformes à la loi et aux statuts.

7.3. Approbation et décharge

 **Soumis au vote des délégués, les comptes 2020/2021 de l'ACMV sont acceptés à l'unanimité et décharge est ainsi donnée au comité.**

8. Finances 2021/2022

8.1. Cotisations

Pour 2020/2021, le Président, Christian Bohnet, propose le maintien des cotisations actuelles, à savoir :

ACMV/KMVW : CHF 4.00

ASM / SBV : CHF 8.50

SUISA : CHF 6.55

Au vu de de la situation financière bénéficiaire, le comité a décidé de ristourner aux sociétés la cotisation 2020/2021, soit CHF 4.00 par membre.

 **Soumise au vote des délégués, la cotisation 2021/2022 est acceptée telle que proposée, à l'unanimité.**

Au vu de la forte diminution des l'activité musicale des sociétés, la Direction de l'ASM est en négociation avec la SUISA en vue d'une adaptation de la cotisation Pour l'année 2029/2020, un accord avait été trouvé avec une cotisation adaptée à CHF 3.50.

8.2. Budget 2021/2022

Le Caissier, Steve Sewer, présente le budget 2021/2022 de l'Association :

BUDGET 2021/2022

RECETTES	EINNAHMEN	2022	2021
Amendes	Bussen	1 000,00	0,00
Cotisations des membres	Mitgliederbeiträge	110 000,00	110 000,00
Subside Etat du Valais	Beitrag Staat Wallis	10 000,00	10 000,00
Subsides ASM pour cours	Beiträge SBV für Kurse	25 000,00	20 000,00
Contribution LoRo	Beitrag Loterie Romande	30 000,00	30 000,00
Concert Swiss Army Band	Konzert Swiss Army Band	2 000,00	0,00
Vente camets de musiciens	Verkauf Musikerpässe	1 000,00	1 000,00
Subvention cours trompette militaire	Beitrag Ausbildungskurse Militärmusik	500,00	500,00
Intérêts	Zinsen	0,00	0,00
<u>Soutiens pour cours :</u>	<u>Beiträge für Kurse :</u>		
* Loterie Romande		200 000,00	210 000,00
* Divers partenaires		6 000,00	9 000,00
TOTAL RECETTES / EINNAHMEN		385 500,00	390 500,00

DEPENSES	AUSGABEN	2021	2020
Cotisations ASM + SUISA	Beitrag SBV + SUISA	90 000,00	90 000,00
Contribution cours direction	Direktorenkurse	10 000,00	10 000,00
Contribution concours et camps	Wettbewerbe und Lager	12 000,00	12 000,00
Cours de musique	Musikkurse	200 000,00	200 000,00
Médailles et insignes	Auszeichnungen	20 000,00	20 000,00
Comité et représentations	Versammlungen & Vertretungen	16 000,00	20 000,00
Frais de bureau	Büromaterial	5 000,00	5 000,00
Remise à jour site internet	Website update	8 000,00	8 000,00
Achat de camets de musiciens	Kauf Musikerpässe	1 000,00	1 000,00
Frais de banque	Bankspesen	500,00	500,00
Assemblées	Versammlungen	15 000,00	15 000,00
Assurances	Sachversicherung	500,00	500,00
Frais divers	Verschiedenes	5 000,00	5 000,00
TOTAL DEPENSES / AUSGABEN		383 000,00	387 000,00

RESULTAT 1	2 500,00	3 500,00
Utilisation de réserves :	0,00	0,00
RESULTAT D'EXPL. / BETRIEBSERGEBNIS	2 500,00	3 500,00



Le budget est accepté tel que présenté, à l'unanimité des votes exprimés.

9. Modifications statutaires

9.1. Modification de la date de l'Assemblée générale

Pour rappel, l'année comptable de l'ACMV s'étend du 1.10 au 30.9 de l'année suivante. Elle est répartie sur deux années civiles, ce qui complique la gestion des finances de notre association. Le comité a donc décidé de faire coïncider l'année comptable avec l'année civile. La prochaine période administrative s'étendra sur une période de 15 mois, du 1.10.2021 au 31.12.2022.

Le Président, Christian Bohnet, propose à cet effet une modification de l'article 13 de nos statuts en supprimant « *en principe le premier samedi du mois d'octobre* » de la première phrase. Si l'assemblée l'accepte, l'article 13 aura la teneur suivante :

Art. 13 1. *L'assemblée générale est convoquée une fois par année par le comité cantonal. Elle a lieu alternativement dans les 3 parties du canton. La convocation est adressée à chaque société au moins quinze jours à l'avance ; elle mentionne l'ordre du jour.*

La proposition de modification des statuts n'appelle ni remarque, ni question.

 **Au vote, la proposition de modification de l'article 13 des statuts est acceptée à l'unanimité des délégués.**

10. Elections statutaires

10.1. Comité

Gilbert Truffer, représentant du district de Viège, a fait part de son souhait de mettre un terme à son activité auprès du comité de l'ACMV. A la date de l'assemblée, le district de Viège n'a pas encore proposé de candidat à son remplacement. Le cas échéant, le futur représentant du district de Viège intégrera le comité et sa nomination sera entérinée lors de la prochaine assemblée.

Tous les autres membres du comité se mettent à disposition pour une nouvelle période de trois ans. (2022 – 2024)

 **A l'unanimité, les délégués reconduisent dans leur fonction les membres actuels du comité, hormis Gilbert Truffer, démissionnaire.**

10.2. Présidence

Christian Bohnet, Président, se met à disposition pour un second mandat de Président de l'ACMV.

 **A l'unanimité, les délégués plébiscitent Christian Bohnet comme Président de l'ACMV.**

10.3. Réviseurs des comptes

Le comité propose de reconduire le mandat de contrôle des comptes auprès de la Fiduciaire Fidag SA, à Martigny.

 **A l'unanimité, les délégués acceptent de reconduire le mandat de contrôle des comptes auprès de la Fiduciaire Fidag, à Martigny.**

Intervention de Mme Luana Menoud-Baldi, Président de la Direction de l'ASM

Madame Menoud-Baldi apporte aux invité-e-s et délégué-e-s les salutations de la Direction de l'ASM. Elle relève que ce n'est que la deuxième fois que la Présidence de la Direction de l'ASM est en mains romandes. Elle remercie les membres du groupe de soutien qui lui ont permis d'accéder à la Présidence de l'ASM, le 29 août 2020, à Aarau. Les tensions qui s'étaient révélées à l'occasion de cette élection sont en voie d'être apaisées. La Présidente de la Direction de l'ASM revient plus précisément sur quelques dossiers qui ont occupé le comité central depuis son élection :

- COVID 19 : La pandémie a été particulièrement virulente, puisque, le 16 mars 2020, elle a mis à l'arrêt immédiat de toute l'activité « non essentielle » de la Suisse. La Direction de l'ASM a fait le lien entre les autorités fédérales et le monde de la musique à vent d'amateurs. Elle a informé les associations et les sociétés de musique par des communiqués très réguliers. Elle a fait valoir auprès des autorités les besoins des sociétés de musique, au nombre de 2'000, et de leurs musicien-ne-s, qui sont plus de 67'000. Lors de la dernière phase, la Direction de l'ASM a fait pression pour que la limite de nombre de personnes en répétition soit fixée à 50. Malheureusement, elle n'a pas été entendue.
- Réforme des structures : Elle s'est poursuivie en 2021, de manière à ce que l'ASM soit encore plus efficace au profit des associations cantonales et des sociétés de musique.
- La campagne « *Reste à la fanfare* » a été mise sur pied, de manière inciter les musicien-ne-s à ne pas quitter les rangs de leur ensemble durant la période de baisse d'activité due à la pandémie COVID 19.
- La Direction de l'ASM s'est efforcée de combler la différence de statut entre le monde de la musique professionnelle et celui de la musique d'amateurs. Le soutien obtenu de la part de l'Office Fédéral de la Culture démontre que cet objectif est en voie d'être atteint.

La Présidente de la Direction de l'ASM termine son exposé en remerciant le banneret, qui l'accompagne dorénavant lors des représentations. Elle se dit enfin très fière de présider au destinées de l'Association Suisses des Musiques. Elle souhaite aux invité-e-s et délégué-e-s une très belle fin de journée et un bonne année musicale 2021/2022.

Intervention de M. Mathias Delaloye, 2^{ème} Vice-Président du Grand Conseil

M. Delaloye apporte au comité, invité-e-s et représentant-e-s des sociétés de musique les meilleures salutations du législatif cantonal. Il remercie les sociétés de musique pour leur activité au profit de la jeunesse et de toute la population de notre canton. Il assure les musiciennes et musiciens de son plein soutien pour passer au mieux la période difficile due au COVID 19. A son tour, il souhaite à toutes et tous une belle journée et une bonne année musicale 2020/2021.

11. Admissions – Démissions

Le Président, Christian Bohnet, annonce à l'assemblée que le comité n'a pas enregistré de démission.

Au chapitre des admissions, le comité a reçu les demandes suivantes :

- Association Cantonale des Musiques des Jeunes
Elle est active essentiellement dans le Haut-Valais. Elle sera représentée au comité par Julien Schumacher, déjà membre du comité
- Brass Band du Lötschental
Il s'agit d'un nouvel ensemble de cuivres, qui reçoit pour une bonne part des musicien-ne-s issu-e-s des quatre fanfares de la vallée.

➡ **A l'unanimité, les délégués acceptent l'admission à l'ACMV de l'Association Cantonale des Musiques de Jeunes et du Brass Band du Lötschental.**

12. Attribution de lieu de l'Assemblée Générale 2023

Le Président propose que l'Assemblée 2023 soit organisée dans le district de Loèche, dans un lieu encore à déterminer.

➡ **Cette proposition est acceptée par acclamation.**

13. Divers

La parole n'étant pas demandée, Christian Bohnet clôt l'assemblée en remerciant les scrutateurs, Grégoire Barras et Pierre-Eddy Spagnoly, le traducteur, Julien Schumacher, Marcel Vernay, la commune d'Orsières pour le vin d'honneur et l'ensemble des invité-e-s et délégué-e-s qui ont participé à l'assemblée annuelle de l'ACMV.

Il souhaite à toutes et tous une agréable journée à Orsières et une excellente saison musicale 2021/2022.

Crans-Montana, le 15.11.2021

Le teneur du PV
Jean-Claude Savoy

